

DECISION DU BUREAU N°B46.22

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

VU la délibération N° 2020-62-5.4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

VU l'accord cadre l'accord-cadre n°2021.16.00, notifié le 7 juin 2021 relatif à des travaux de voirie sur le territoire de la CCPO,

VU l'avenant 1 à l'accord-cadre n°2021.16.00, notifié le 27 juillet 2022 portant modification à la clause de révision des prix notamment la date d'application de la révision des prix ;

Considérant la décision N° B44.21 du 6 décembre 2021 attribuant à la société ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE RHONE-ALPES le marché n°2021.35.00 pour des travaux de réfection de voirie rue du Pont Blanc et rue du Nord à Saint Symphorien d'Ozon (marché subséquent n°5) pour un montant de 93 217.44 € HT soit 111 860.93 € TTC,

Considérant que les contraintes du terrain, Rue du Nord, exigent un élargissement du périmètre de réfection des enrobés et des raccordements supplémentaires de grilles pluviales de voirie,

Considérant cet avenant présente une incidence financière sur le montant total du marché à hauteur de 6 358.01 € HT soit 6.82% du montant du marché initial,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au contrat n°2021.35.00 conclu avec la société ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE RHONE-ALPES, située 25 boulevard du Pré Pommier – 38307 BOURGOIN-JALLIEU,
- **DE DIRE** que le nouveau montant du marché s'élève à de 99 575.45 € HT soit 119 490.54€ TTC,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO au chapitre 23,

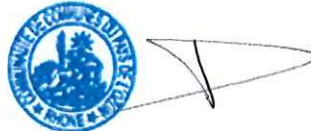
La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 12/09/2022

Pierre BALLELIO
Président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président




Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-président




Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président




Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président




Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président




Mise en ligne le..... **13 SEP. 2022**
Certifiée exécutoire le..... **13 SEP. 2022**